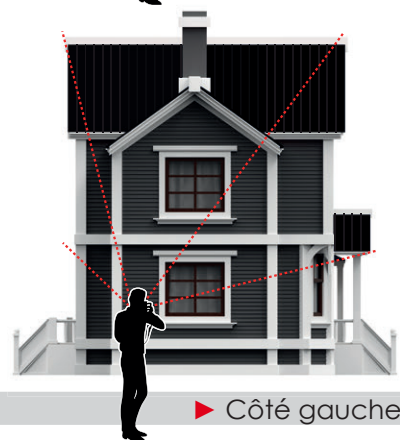
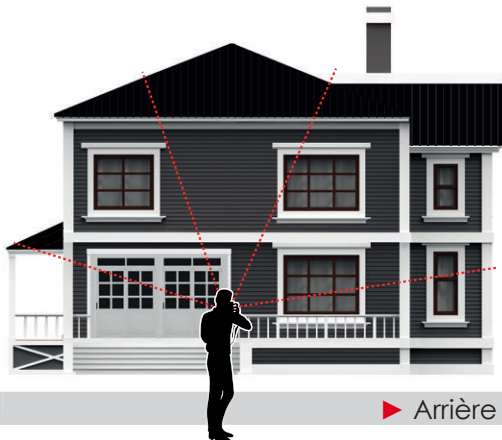
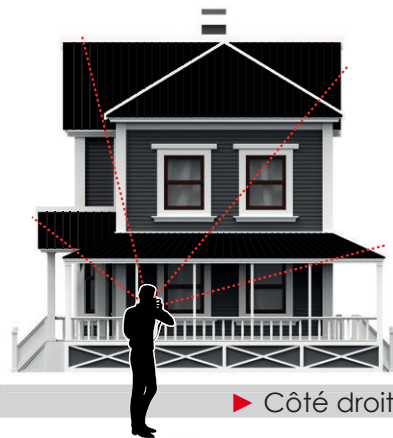


# PROCÉDURE pour la prise de photo de l'extérieur du bâtiment

Afin de compléter votre demande de réclamation et d'en accélérer son traitement, assurez-vous de fournir l'ensemble des photos listées ci-dessous :



1. Une vue éloignée qui présente le bâtiment complet.
2. Une prise de vue individuelle de chacun des murs ou pans de toit selon la localisation du problème incluant :
  - ▶ Avant du bâtiment
  - ▶ Côté droit du bâtiment
  - ▶ Arrière du bâtiment
  - ▶ Côté gauche du bâtiment
3. Des photos rapprochées des problématiques perçues sur chacun des murs où elles se trouvent. Les images doivent démontrer clairement la nature et l'amplitude du problème.